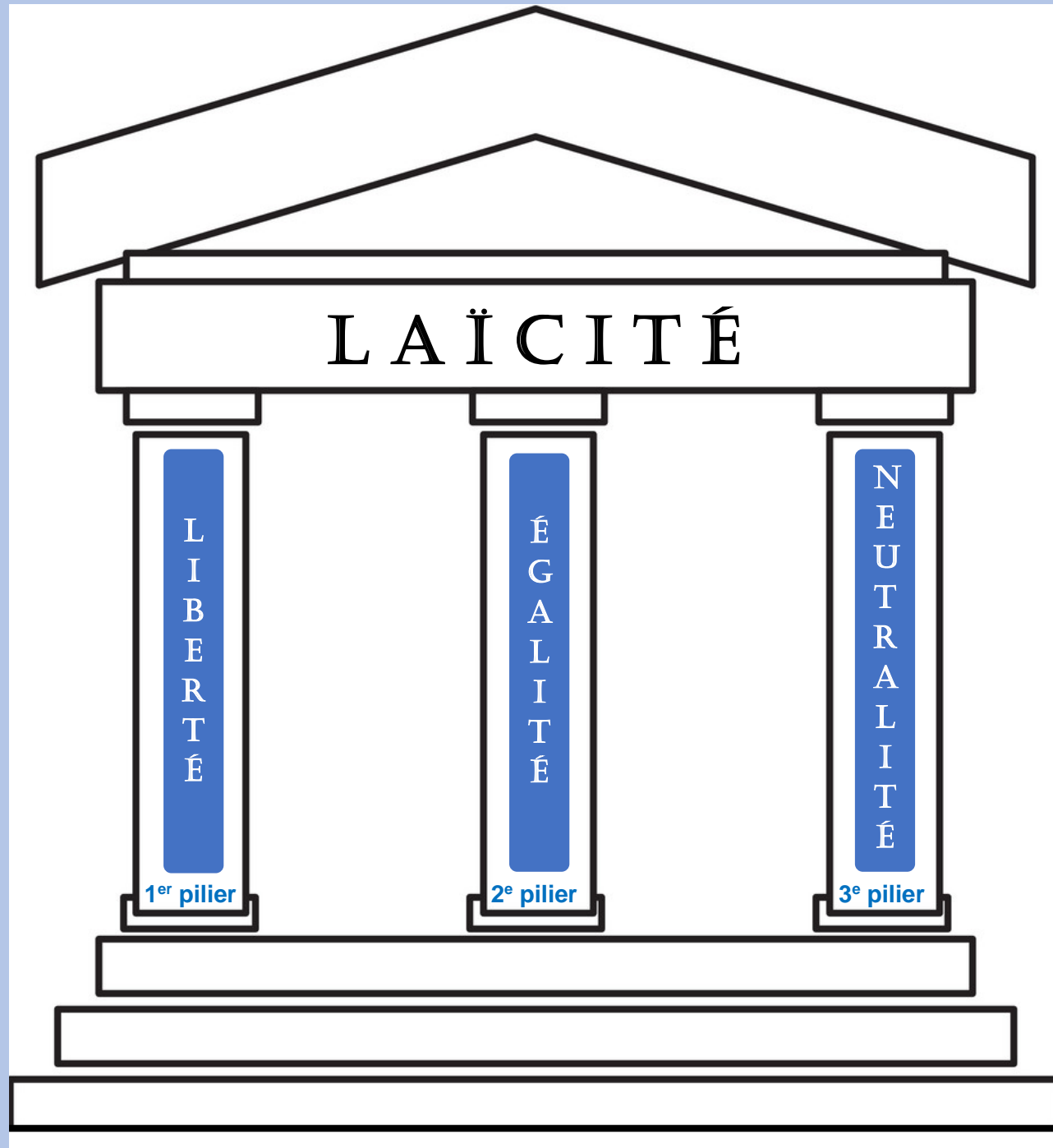


Les piliers de la laïcité

Les espaces dans lesquels
la laïcité s'applique



Espace public partagé



Les piliers de la laïcité

1^{er} pilier :

« **La liberté de conscience** qui permet à chaque citoyen de choisir sa spiritualité (...) la liberté de culte permet à toutes les religions l'extériorisation, l'association et la poursuite en commun de buts spirituels. La liberté de conscience va de pair avec la liberté d'expression (...) »*

2^e pilier :

« **L'égalité en droit des convictions, des opinions spirituelles et religieuses** prohibe toute discrimination ou contrainte et garantit que l'État ne privilégie aucune option (...) »*

Vœux aux corps constitués à l'Assemblée nationale, le 15 janvier 2019

3^e pilier :

« **La neutralité du pouvoir politique** (...) Pour que chaque citoyen puisse se reconnaître dans la République et que chacun puisse vivre ensemble, elle soustrait le pouvoir politique à l'influence dominante de toute option spirituelle ou religieuse. »*

https://videos.reseau-canope.fr/valeurs_de_la_republique/notion_contradiction_laicite_02-hd.mp4

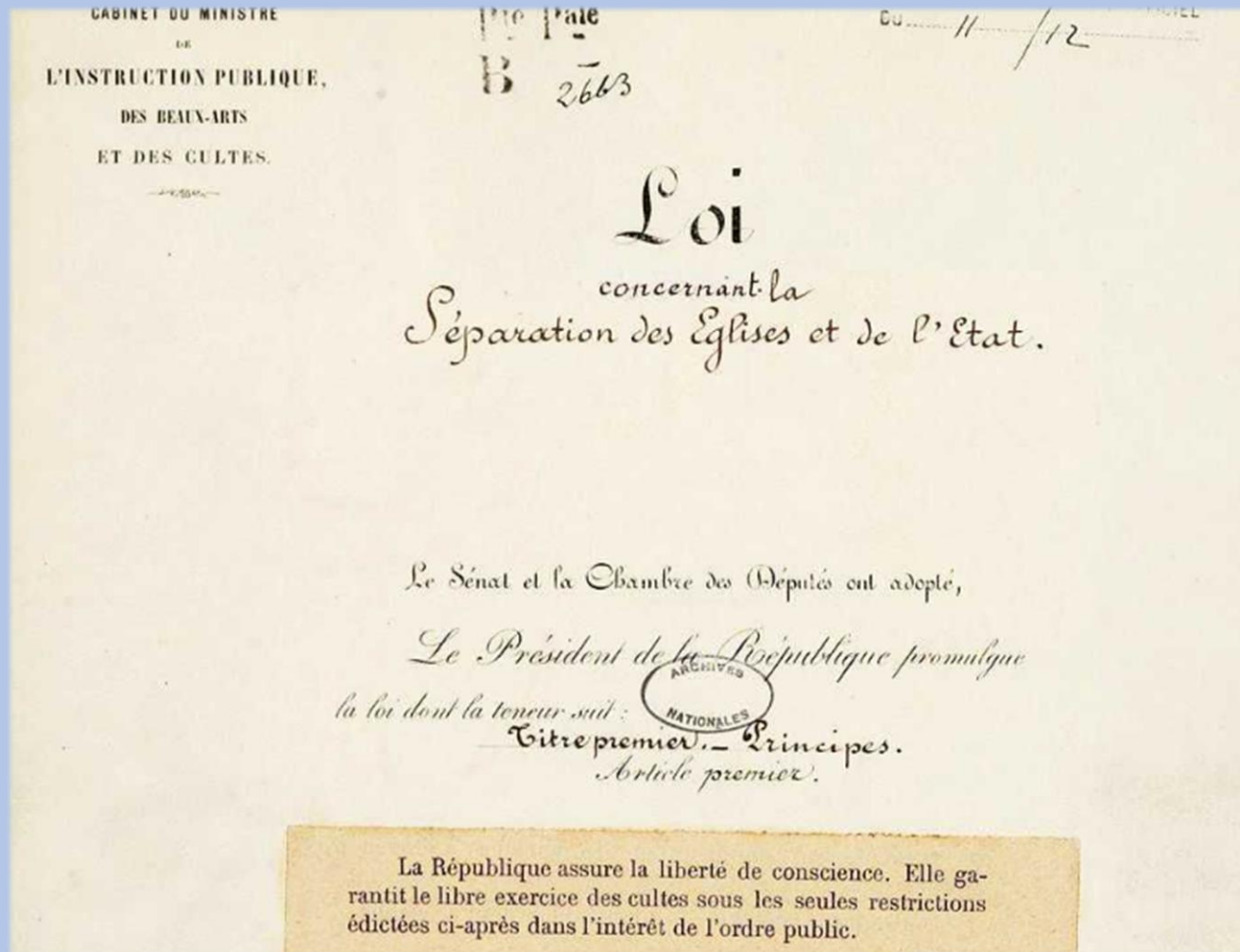
* Source :

Citoyenneté, engagement, pratiques de la laïcité : réponses à des lycéens sous la coordination de Jean-Louis Auduc et Jean-Pierre Rosenczveig, éditions L'Harmattan – 2017



Les espaces dans lesquels la laïcité s'applique

Espace privé : espace plein et entier de la liberté de conscience, évoqué dès l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 (...)**



Espace public partagé : la rue, les transports, où chacun peut, dans le respect de la loi, afficher ses opinions, ses croyances, mais où sa liberté s'arrête où commence celle des autres. Il n'y a pas d'interdits de signes religieux ou politiques ou commerciaux dans l'espace public partagé (...)**



Manifestation à Caen le 26 octobre 2019,
in *Liberté, le Bonhomme Libre*



Dans un arrêt rendu le 8 juin 2018, la cour administrative d'appel de Nantes décide d'autoriser une procession religieuse dans une commune, dès lors que cette procession n'est pas de nature à créer une situation particulièrement dangereuse pour l'ordre public.

Source :

<https://www.actualitesdudroit.fr/browse/public/droit-public-general/14438/procession-religieuse-pas-d-interdiction-en-l-absence-de-trouble-a-l-ordre-public>

Espace des services publics : établissement scolaire, mairie, tribunal. *etc.* C'est le lieu du bien commun, de l'intérêt général, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers (...) Les programmes scolaires ne sont pas la somme des interventions de différents groupes de pression, mais ce que la Nation, à un moment donné, entend promouvoir auprès des élèves. Ils doivent être à l'abri de toute propagande et prosélytisme religieux, politique ou commercial. C'est ce que garantit la neutralité de l'État et l'impartialité de ses fonctionnaires.**



Hôtel-de-Ville de Melun, jeudi 5 décembre 2019 : hall d'accueil de la mairie, in leparisien.fr, 09/12/2019.



Groupe scolaire Carnot à Nogent-sur-Oise, in www.nogentsuroise.fr



Un tribunal judiciaire

** Source :

Citoyenneté, engagement, pratiques de la laïcité : réponses à des lycéens sous la coordination de Jean-Louis Auduc et Jean-Pierre Rosenczveig, éditions L'Harmattan – 2017